## UN ACTEUR QUI LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, DANS L'ACCOMPAGNEMENT COMME DANS LE RECRUTEMENT

Le 10° baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi, réalisé par le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail montre que, en 2017, dans l'ensemble de la population, 23 % des personnes déclarent avoir été discriminées au cours de leur carrière professionnelle et 15 % dans le cadre d'une recherche d'emploi. L'emploi est le premier domaine vecteur de discriminations.

Face à cette situation, Pôle emploi s'engage fermement sur la question de la diversité et de l'égalité. Des actions sont menées auprès des candidats et des entreprises grâce à la mise en place de méthodes et d'outils innovants.

## Lutter contre les discriminations : une offre de formation renouvelée en 2017

Dans le cadre de la formation continue des conseillers, un module de formation de deux jours est dédié à la lutte contre les discriminations à l'embauche. Il combine les modalités e-learning et présentiel.

Les contenus des formations ont aussi été enrichis. Des études de cas pratiques sont désormais proposées et permettent aux conseillers d'identifier et mieux maîtriser les critères juridiques et le cadre légal des discriminations.

## Mettre l'accent sur les compétences!

En 2016, une rubrique « <u>Recruter sans discriminer</u> » a été créée sur le site internet et l'application mobile Pôle emploi dédiés aux employeurs. Elle rappelle les règles de non-discrimination à toutes les étapes du recrutement et donne des conseils pour la rédaction d'une offre d'emploi. Des informations concernant les critères liés à la discrimination et les moyens de recours ont été actualisées sur ces mêmes rubriques au cours de l'année.

Chaque recruteur dispose au sein de son espace Pôle emploi, d'un <u>outil pour construire sa trame d'entretien</u>. Basé uniquement sur le critère de la compétence, cet outil prévient l'employeur quant au risque de pratiques discriminantes.

De même, pour les demandeurs d'emploi, des informations concernant les critères liés à la discrimination et les moyens de recours ont été actualisées sur le site internet et l'application mobile Pôle emploi.



## LES RÉSULTATS EN CHIFFRES



3 237

AGENTS DE PÔLE EMPLOI FORMÉS À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS EN 2017



902

SITES PÔLE EMPLOI ÉQUIPÉS ADEDA



**69**%

DES SITES PÔLE EMPLOI ENTIÈREMENT ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE